

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 04 février 2020

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Nancy s'est réuni le 04 février 2020 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Michel DUFRAISSE.

Présents : M. Michel DUFRAISSE, M. Patrick GARDET, M. Jean-Marie PERETTE, M. Philippe DURST, Mme Elisabeth LAITHIER

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent HÉNART, Mme Lisa CHIARAVALLI, Mme Chaynesse KHIROUNI

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent HÉNART à Monsieur Michel DUFRAISSE
Monsieur Jean-François TRITZ à Monsieur Jean-Marie PERETTE

Secrétaire de séance : M. Philippe DURST

Objet : Montant des taux d'intérêt des prêts sur gage

Vu le code monétaire et financier,

Vu le code de la consommation, et notamment l'article L313-3,

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 9 décembre 2013 relative à la modification des taux d'intérêt applicables aux prêts sur gage à compter du 1^{er} janvier 2014, qui prévoit notamment de saisir le Conseil, chaque trimestre, d'une délibération relative au montant des taux d'intérêt pratiqués par la Caisse de Crédit municipal de Nancy,

Considérant la nécessité pour la Caisse d'assurer sa mission sociale et une bonne lisibilité pour la clientèle,

Considérant l'objectif du Conseil de limiter le nombre de tranches et le niveau des taux d'intérêt tout en assurant l'équilibre financier de la Caisse à long terme, sous réserve du respect de la réglementation relative au taux de l'usure, dont les taux sont publiés trimestriellement au Journal Officiel,

Après discussion, le Conseil à l'unanimité, décide de :

- maintenir le nombre de tranches de taux d'intérêt à quatre ;
- de fixer les taux comme suit :

PRETS	TAUX MENSUEL NOMINAL	TAUX ANNUEL NOMINAL	TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL	TAUX DE L'USURE AU 01/01/2020
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 30€	0,00 %	0,00 %	0,00 %	21,07 %
Prêts d'un montant supérieur à 30 € et inférieur ou égal à 3 000€	1,10 %	13,20 %	13,63 %	21,07 %
Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 000€	0,90 %	10,80 %	11,09 %	11,75 %
Prêts d'un montant supérieur à 6 000€	0,40 %	4,80 %	4,85 %	5,71 %

Pour extrait conforme,
Michel DUERASSE, Vice-Président du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le 05/02/2020

Affiché le
05/04/2020

